

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire . 9 Rue du Maréchal Juin . THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, RAJAONARIVELO, PASTOT, Mmes OSTER, GENERMONT, MM. TASSIN, BEURDELEY, ALLARD, Mmes DRELA (arrivée à 19h30), VANDENBROM, DACQUIN, BALITOUT, MM DAMIEN, COPPIN, POTET, PILORGE, FLAMANT, HAVEZ, SELIER, LANGLET, BONNARD (arrivé à 19h15), BONNETON, TOULLIC, Mmes ZIRRELLI, CUZY, DAUMAS, BOULEFROY, GRANDJEAN, FOURE, ENGELEN, MONTFORT, SALSO GROSSHENNY, MM. PATRON (qui représentait M. LASCHAMP), CESCHINI, IODICE, PRUVOT

ETAIENT REPRESENTES : Mme SMITS qui avait donné pouvoir à M. CARVALHO, Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Madame KONATE MARTIN qui avait donné pouvoir à Monsieur POTET.

ABSENT EXCUSE : Monsieur LETOFFE

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. LEFEVRE, Directeur Général, Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal,

Madame Françoise DACQUIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 29 juin dernier.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

I Administration Générale

① Pays Sources et Vallées

1.1 LEADER 2014/2020

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une information.

La Région Picardie a émis un avis favorable à la candidature LEADER 2014/2020, lors de la commission permanente du 10 juillet dernier.

De ce fait, c'est la troisième fois que le Pays rentre dans ce dispositif.

Jusqu'en 2020, le programme LEADER permettra de soutenir des projets locaux portés par des maîtres d'ouvrages publics ou privés et visant à développer les services de proximité, tourisme et loisirs.

L'enveloppe financière qui sera allouée au territoire sera comprise entre 1 et 2 millions d'euros de fonds européens.

Le conventionnement avec la Région Picardie devrait intervenir avant la fin de cette année pour préciser les modalités d'intervention du Fonds LEADER. Monsieur le Président remercie, à cet effet, Monsieur BEURDELEY pour son soutien.

Monsieur BEURDELEY insiste sur la nécessité de monter des projets pour éviter que l'argent retourne à l'EUROPE.

1.2 Avenant N°2 pour la programmation 2012

Monsieur le Président rappelle que le Pays de Sources et Vallées est un espace de coopération créé par les Communautés de Communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources.

Pour mémoire, une convention de co-financement est établie chaque année entre ces collectivités qui précise les actions prévues et répartit les tâches et les coûts de réalisation des projets. Chaque Communauté de Communes avance de l'argent chaque année puis une régularisation est faite au vu des dépenses réelles.

Un nouvel avenant à la convention 2012 appelle aujourd'hui l'approbation du conseil pour rectifier le budget de l'année 2012, suite à la réalisation du bilan financier final des actions du pays programmées sur cette période.

Ces dépenses portent exclusivement sur le poste de l'assistante administrative et financière en 2012.

En substance, le bilan financier démontre que la participation de chaque Communauté de Communes est inférieure au prévisionnel, comme indiqué ci-dessous :

	Budget actions pays 2012	Participation CCPN TTC	Participation CC2V TTC	Participation CCPS TTC
Prévisionnel avenant N°1	304 181.00 "	77 571.45 "	48 174.61 "	51 265.17 "
Réalisé	282 531.34 "	74 227.41 "	43 848.36 "	47 115.37 "
Différence réalisé/prévu	- 21 649.66 "	- 3 344.04 "	- 4 326.24 "	- 4 149.80 "

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°2 pour la programmation 2012.

1.3 Devenir du Pays Sources et Vallées

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion avec les Présidents du Pays Sources et Vallées est prévue le 6 novembre afin de envisager les missions que les présidents seraient susceptibles de confier au Pays, le statut afférent à cette instance et les impacts financiers.

Arrivée de Monsieur BONNARD.

Quatre notes précisant les réflexions en cours concernant le devenir du Pays ont été jointes à la convocation.

La première note porte sur les possibilités de financement des postes portés par le Pays en fonction des missions que l'on souhaiterait lui déléguer.

La deuxième note porte sur les « Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux » (PETR), nouveau statut des « Pays » depuis la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, des pôles qui se rattachent à des syndicats mixtes fermés.

Enfin, les deux dernières notes portent sur deux thématiques pour lesquelles le Pays pourrait engager une réflexion commune : la politique énergétique et les circuits courts.

② Finances

2.1 Fournitures scolaires

Monsieur le Président rappelle, comme tous les ans, que le Conseil Communautaire a pris une délibération de principe pour la dotation de fournitures scolaires aux élèves du territoire scolarisés dans le collège de THOUROTTE et de RIBECOURT-DRESLINCOURT ainsi que pour les bons deachat (au nombre de 43) remis aux élèves recevant une éducation spécialisée ou pour les collégiens de VANDELICOURT.

Une seconde délibération mentionnant le nombre de bénéficiaires doit être prise pour permettre le paiement des factures.

⇒ Collège de THOUROTTE : 534 élèves

⇒ Collège de RIBECOURT : 463 élèves

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de reconduire cette dotation de fournitures.

③ Assemblée

3.1 Adhésion de la Commune de le Plessis Brion au service commun « archives »

Monsieur le Président explique que la commune de le Plessis Brion a émis le souhait d'adhérer au service commun d'archives, cette adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2016. Un projet de convention sera prochainement envoyé à Monsieur le Maire.

3.2 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur CARVALHO a été convié le 9 septembre dernier par Monsieur le Préfet de l'Oise à une réunion d'information sur le schéma de coopération intercommunale.

Ce dernier a précisé que suite à l'adoption de la loi NOTRe en août dernier, le SDCI doit être adopté avant le 31 mars 2016 et seuls les EPCI de moins de 15 000 habitants sont concernés par une fusion ou absorption.

Le Préfet se base sur un recensement de 2012, ors depuis certains EPCI se sont développés.

S'agissant du calendrier, Monsieur le Préfet a précisé qu'une Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) plénière se tiendra le 2 octobre,

qui présentera un nouveau SDCI pour le 12 octobre, saisira les EPCI le 15 qui auront un délai de 2 mois pour formuler des observations.

Le Préfet enverra aux membres de la CDCI le projet de SDCI le 15 décembre et arrêtera le nouveau SDCI avant le 31 mars 2017.

Dans le Département de l'Oise, 6 EPCI sont concernés par ce seuil et des propositions de fusion ont déjà été soumises :

- Communauté de Communes de la Basse Automne --- ARC
- Communauté de Communes Cœur de l'Oise --- Communauté de Communes des trois forêts
- Communautés de Communes Pierre Sud Oise ---- CAC
- Communauté de communes Rural Oise ---- CC Pays de Thelle
- Communauté de Communes rural Beauvaisis ---- Agglo de Beauvaisis
- Communauté de Communes Crève-cœur le grand ---- CC Vallées de la Brèche et de la Noye

Monsieur le Président explique que le Préfet souhaite fusionner les trois syndicats d'électricité en un seul. Il rappelle que SEZEO investit le double de EDF. Il n'est pas d'accord avec cette fusion.

Il explique que les villes de Ribécourt Dreslincourt, Chiry Ourscamp , Cambronne les Ribécourt et Le Plessis Brion ne sont pas adhérentes au SEZEO et qu'elles seront bientôt rattachées d'office à un syndicat.

Il précise que les communes devront se positionner sur cette fusion.

Selon une circulaire ministérielle d'octobre 2007, pour tout ce qui n'est pas entreprise nationalisée au niveau de l'électricité (cas des SICAE), l'Etat ne peut pas imposer un regroupement départemental si la règle des 2/3, 1/3 n'est pas respectée.

Au sujet des syndicats d'eau et d'assainissement le Président a également montré son mécontentement. Il rappelle que les syndicats peuvent se rattacher à l'EPCI s'ils le souhaitent à partir du 1^{er} janvier 2017 (choix volontaire), ils seront contraints de le faire au 1^{er} janvier 2020. A cette date la compétence pleine et entière sera donnée à l'EPCI.

Le président ne cache pas que cela va être très compliqué entre les syndicats qui ont fait des travaux et d'autres pas, entre le prix de l'eau différents d'un syndicat à l'autre.

Il précise qu'il conviendra de passer un accord avec 5 Communautés de Communes (ARC, Noyonnais, Ressontois, Attichy et CC2V).

Il précise également, qu'à l'avenir, les futurs regroupements seront rattachés en fonction des bassins de vie. La CC2V serait rattachée en partie sur le compiègnois et sur le noyonnais pour ne garder que 4 intercommunalités. Le Président n'est pas favorable à cette fusion.

Monsieur BONNARD précise qu'à force de réaliser des regroupements toujours plus grands, la décision ne peut plus être locale.

Arrivée de Mme DRELA.

Monsieur le Préfet a insisté également pour que les EPCI envisagent leur renouvellement de SCOT à l'échelle d'un bassin de vie, c'est-à-dire à une échelle beaucoup plus large que leur périmètre actuel.

Monsieur le Président informe que le projet de SDCI sera envoyé aux communes.

II Habitat cadre de vie

1.1 Dossier de subvention pour la 5^{ème} année du suivi animation OPAH (Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat)

Madame GENERMONT rappelle que suite à la prolongation de 2 ans de l'OPAH, il est proposé de solliciter une subvention à l'Anah, au Conseil Régional et au Conseil Départemental pour la 5ème année du suivi-animation selon le plan de financement suivant :

Le total des dépenses s'élève à 39 130.68 euros HT (soit 46 956.80 " TTC) et se répartit comme suit :

- Anah (29%) : 13 695.74 "
- Conseil Régional (17%): 7 826.14 "
- Conseil Départemental (25%) : 11 739.20 "
- CC2V (29%) : 13 695.72 "

Madame GENERMONT demande, si le Maire ne peut pas se déplacer, qu'un représentant vienne aux réunions car il y a de nombreux dossiers traités.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite une subvention pour le suivi animation OPAH.

III Développement économique

1.1 Service Développement Economique

Monsieur le Président précise que, suite au départ de Solenne NOEL, responsable du service Développement Economique, une réflexion est engagée sur le devenir du poste. Il est envisagé que Madame Aurore DUC, gérante de la pépinière, reprenne une partie des missions de Madame NOEL car la pépinière a aujourd'hui trouvé « son rythme de croisière ».

Madame DUC formée et accompagnée avec Oise Est et BGE pour la création d'entreprise peut reprendre :

- L'instruction et accompagnement des projets de création d'entreprises
- L'animation du tissu économique

Monsieur LEFEVRE précise qu'un bilan sera fait avant fin d'année.

Concernant le suivi des projets structurants économiques du territoire, la commercialisation du Parc des Deux Vallées interviendra à compter de début 2017. Concernant le Canal Seine Nord Europe, une réflexion est engagée avec VNF et les entreprises locales. Ces dossiers seront repris le directeur des services.

Lors du prochain Conseil Communautaire, ce point sera à nouveau abordé car la CC2V a l'obligation de mutualiser ses services et l'obligation de réaliser un schéma de mutualisation.

Monsieur POTET souhaite remercier la CC2V au nom de son fils qui va quitter prochainement la pépinière.

Monsieur LEFEVRE informe qu'un nouveau locataire va arriver prochainement (chaudronnerie).

IV Aménagement territorial É Urbanisme

1.1 Acquisition foncière pour l'aménagement de la ZAC de Longueil Annel

Monsieur LANGLET explique que dans le cadre de la maîtrise foncière pour l'aménagement du parc d'activités des Deux Vallées à Longueil-Annel, la Communauté de Communes a lancé, parallèlement aux négociations avec les propriétaires fonciers, une procédure d'expropriation.

Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 18 février 2014 et l'ordonnance d'expropriation a été prise le 15 mai 2014. Les offres de la Communauté de Communes ont été acceptées par les propriétaires suivants :

- Consorts BOUVIGNIES, parcelle cadastrée AE 2 d'une superficie de 2 040 m², pour un montant de 6 625 euros,
- Madame DUBOIS Marie-Paule, Madame BOUCHER Viviane et Madame NATTIER Dominique, parcelle cadastrée AE4 d'une superficie de 1 200 m², pour un montant de 3 900 euros,
- Monsieur BAUJOIN Claude, parcelle cadastrée AE 5 d'une superficie de 9 200 m², pour un montant de 28 600 euros,
- L'entreprise SAINT-GOBAIN Glass, parcelle cadastrée AE 6 d'une superficie de 9 300 m², pour un montant de 28 900 euros,
- Monsieur STASSIN Bernard et Monsieur CAILLE Jérôme, parcelle cadastrée AE 7 d'une superficie de 31 300 m², pour un montant de 94 900 euros,
- Madame BLAMPAIN Monique, parcelle cadastrée AE 12 d'une superficie de 17 862 m², pour un montant de 54 586.50 euros.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer un protocole d'accord qui sera ensuite transmis au juge de l'expropriation pour homologation.

Pour les parcelles pour lesquelles aucun accord n'a été trouvé avec le propriétaire, le juge de l'expropriation sera saisi pour fixer le montant de l'indemnité.

De plus, une des parcelles comprises dans le périmètre de la ZAC appartient à la commune de Longueil-Annel. Il s'agit de la parcelle cadastrée AE 9 d'une superficie de 9 500 m². Par délibération en date du 26 juin 2014, le conseil municipal de Longueil-Annel a approuvé la vente de ce terrain pour un montant de 985 euros correspondant aux frais de notaires payés par la commune lors de l'acquisition de cette parcelle et non à l'estimation des Domaines qui s'élève à 23 750 euros.

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit ici que des personnes favorables à la vente.

Monsieur LANGLET précise qu'ils sont aux nombres de 6 sur 13 propriétaires.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les propositions énoncées ci-dessus.

V Développement durable

1.1 PPRI / TRI

Monsieur TASSIN rappelle que le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a lancé un appel à projet autour d'un atelier national « Territoires en mutation exposés aux risques ».

La candidature de la Vallée de l'Oise a été retenue fin 2013, coordonnée par l'association Oise la Vallée (agence d'urbanisme sur les territoires du Compiégnois et du Creillois).

Néanmoins 4 communes de la CC2V sont intégrées au TRI Compiégnois : Thourotte, Longueil Annel, Le Plessis Brion et Montmacq.

Une feuille de route a été signée par la Ministre en juin 2015 avec un plan d'action à mettre en œuvre dans le territoire.

La DDT Oise, dans le cadre de la révision du PPRI Oise Aisne, a souhaité intégrer les réflexions du TRI en vue d'assouplir le futur règlement du PPRI.

Pour cela, la DDT a mis en place des réunions de travail thématiques avec les EPCI concernés, charge à ces derniers de revenir vers leur communes pour faire remonter les attentes et problématiques vers les services de l'État.

Monsieur LEFEVRE rappelle qu'une réunion a eu lieu à la CC2V pour présenter le projet et ensuite chaque maire a été rencontré individuellement pour travailler sur les cartes des aléas.

L'idée de la DDT était de faire remonter s'il y avait des projets économiques sur des zones inondés.

Le prochain groupe de travail portera sur l'habitat.

Monsieur CESHINI demande ce qu'on peut attendre d'un rapprochement éventuel avec l'agence Oise la Vallée. Comment les communes seront traitées par rapport à cela ?

Monsieur LEFEVRE explique que cette question pourrait être évoquée lors du prochain conseil.

Un premier contact a eu lieu avec l'agence d'urbanisme l'Oise la Vallée car c'est elle qui suit la partie ingénierie TRI sur notre territoire du Compiégnois et du Creillois.

La CC2V dispose de peu de moyen d'ingénierie et il pourrait être envisagé une adhésion à Oise la Vallée.

Cette agence pourrait aussi venir présenter son organisme lors d'un prochain conseil pour voir s'il est judicieux de travailler ensemble.

De plus, c'est aussi une agence d'urbanisme, elle pourrait donc nous accompagner sur la révision du SCOT qui doit être révisé en 2017 pour être compatible avec le Grenelle 2.

Le critère et les conditions financières sont au coût à l'habitant (autour de 15 000" par an).

Monsieur BONNARD pense aux dernières catastrophes dans le sud et pense que cela mérite que l'on s'attarde à ce problème.

Il y a beaucoup de réglementation environnementale mais il important de garder des zones humides.

Il faut rester vigilant et ne pas mettre en péril la vie des habitants.

Monsieur le Président est d'accord avec Monsieur BONNARD.

VI Tourisme

1.1 EPIC

Monsieur PASTOT précise qu'il est prévu l'organisation dans les prochaines semaines d'un atelier de travail, composé des Vice-Présidents et des membres de la commission Tourisme des Deux Communautés de Communes afin de mettre un avis sur l'objet, la gouvernance, l'organisation, le budget et le nom du futur office de tourisme.

Les 2 EPCI ont délibéré conjointement sur les compétences tourisme et se proposeraient de déléguer à l'Office de Tourisme ces compétences à l'exception de :

- La création et l'aménagement de zones d'activités, de nouveaux équipements touristiques et de nouveaux services,
- La création, l'aménagement et l'entretien des voies de circulation douces,
- La signalisation touristique du patrimoine et des espaces naturels vivants,
- La réalisation d'événementiels

La proposition de mise à disposition d'équipements touristiques à l'Office de Tourisme sera la suivante :

- La Maison du tourisme
- Le bateau promenade « L'Escapade »
- La halte fluviale de Pont L'Évêque

Monsieur CESCHINI demande des explications sur le rôle d'un EPIC.

Monsieur le Président explique qu'auparavant l'office de Tourisme était à la charge de la ville de Noyon.

Monsieur LEFEVRE précise que l'office de Tourisme est une association et les élus n'ont pas la « main » car il est géré par un conseil d'administration. La présidente est une bénévole.

Il y a deux ans les communautés de communes ont réussi à intégrer des élus dans le fonctionnement. Il faut savoir que l'association vit à 95% de subvention publique. Et cela pose problème de ne pas avoir la main sur un outil que l'on finance à 95%.

L'EPIC sera un établissement public présidé par un élu et un comité de direction géré en majorité d'élus (11 membres au minimum).

La création d'un EPIC est nécessaire car on a besoin d'un établissement qui puisse commercialiser des produits touristiques, les communautés de communes n'ayant pas cette compétence.

La Maison du Tourisme deviendrait le siège de l'EPIC et l'Office de Tourisme serait un bureau d'information.

On aimerait faire rentrer dans l'EPIC des socioprofessionnels, des hébergeurs (Exemple « la Machemontoise, le porteur de projet du site touristique de St Léger... »).

La création d'un EPIC répond à un objectif de mutualisation des coûts.
On espère une création de l'EPIC au 1^{er} janvier 2016, avec le maintien de l'association Office de Tourisme durant 4 à 6 mois pour réaliser les transferts.

1.2 Création d'un ponton flottant à Longueil Annel

Monsieur PASTOT explique que le maître d'œuvre ACOGEC a déposé auprès des acteurs institutionnels l'avant-projet détaillé du ponton.

Il reste à valider auprès de la DRIE, la nécessité ou pas d'une étude géotechnique et du statut du dossier Loi sur l'Eau.

L'estimation de la maîtrise d'œuvre s'élève à 178 000.00 " HT. Ce projet est financé à hauteur de 80 000.00" par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et un dossier de subvention sera déposé auprès de l'Europe pour le financement FEADER ou LEADER.

Monsieur LEFEVRE explique que, cette semaine, une réunion a eu lieu et qu'il faut prévoir de grosses modifications techniques par rapport au dossier joint à la convocation. En effet, la plateforme d'accès au ponton devait être supportée sur les pieux fixés sur des palplanches le long des quais.

Voies navigables de France a fait remonter que l'état des palplanches était à reconsidérer.

Le projet va être revu par le maître d'œuvre.

1.3 Circuit d'interprétation de Chiry-Ourscamp - Demande de subvention

Monsieur PASTOT explique qu'un troisième circuit d'interprétation « Chiry Ourscamp 14/18 . Premier village Allemand sur la route de Paris » avec 11 pupitres et une table d'orientation a été inaugurée lors des Journées du Patrimoine.

Il sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 50% sur une assiette TTC de 6 657.00 " .

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

1.4 Délibération de principe au titre des circuits du Plan Départemental d'itinéraire Promenade et Randonnée (PDIPR)

Monsieur PASTOT propose, suite à la délibération du Conseil Communautaire sollicitant auprès du Conseil Départemental une subvention suite à l'inscription de tous nouveaux chemins de randonnée au PDIPR, une nouvelle délibération de principe pour solliciter une subvention pour les nouveaux circuits de randonnée et d'interprétation (mobilier) au titre du PDIPR.

Madame BALITOUT explique qu'aujourd'hui la TRANSOISE est remise en cause dans la mesure où l'objectif du Conseil Départemental est de redimensionner les projets en cours et la TRANSOISE n'est pas une priorité (sommeil ou abandon ?). Il est précisé, qu'à l'heure actuelle, elle s'arrête à Choisy Au Bac.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la délibération de principe.

VII ENVIRONNEMENT

1.1 Rapport d'activités 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers (Annexe)

Monsieur ALLARD rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité en charge du service de gestion des déchets ménagers doit dresser un rapport annuel sur le fonctionnement et le coût du service. Le rapport d'activités 2014, qui sera également transmis aux communes, pour présentation au Conseil Municipal, doit être soumis au Conseil Communautaire.

Bilan 2014

Pour cette année 2014, 3 faits marquants sont à retenir :

- La simplification des consignes de tri à travers la mise en place de la collecte en monoflux des emballages et des papiers au 1^{er} février 2014 ;
- Le travail préparatoire au déploiement d'un système d'identification des usagers permettant l'accès aux déchetteries du territoire. (*L'édition, la distribution de plus de 5000 cartes et la refonte du règlement intérieur*) ;
- L'optimisation de la gestion des déchetteries (*réduction des charges de 65 000"*) par :

1/ La mise en œuvre de deux nouvelles filières de valorisation de matières en déchetteries :

- Les Déchets Diffus Spécifiques des particuliers en partenariat avec EcoDDS ;
- Les terres et les gravats en collaboration avec SNC Antrope ;

2/ L'utilisation d'un compacteur mobile sur la déchetterie de Thourotte.

Perspectives 2015

- Le lancement du dispositif de contrôle d'accès en déchetteries au 1^{er} janvier 2015 ;
- L'optimisation du service de collecte en porte à porte des déchets à travers la rationalisation des secteurs de collecte (*modification du calendrier de collecte au 1^{er} février 2015*) ;
- Le renouvellement des marchés de « collecte et transport des déchets ménagers et assimilés » et de « tri et conditionnement des emballages et papiers » ;
- La première campagne de nettoyage, de désinfection et d'étiquetage des bornes à verre (25 colonnes aériennes) ;
- La réalisation d'un état des lieux complet du parc de conteneurs des professionnels et des administrations bénéficiant du service de collecte des déchets de la CC2V.

Monsieur BEURDELEY rappelle que aujourd'hui c'est la commune de Longueil Annel qui paye la part des marinières.

Monsieur le Président dit qu'il faut en discuter.

Il a rencontré dernièrement un couple de marinier qui expliquait qu'il payait le amarrage, la taxe d'habitation et la taxe foncière (loi de 1902). Seulement cette taxe foncière n'est pas reversée à la collectivité mais à l'État.

Monsieur CESCHINI demande s'il est prévu d'avoir un nouveau fascicule de tri.

Monsieur LEFEVRE rappelle que aujourd'hui le élargissement des consignes de tri (nouveaux plastiques) n'est pas acté. Seul le SMVO le propose (Compiègne).

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel.

VIII Questions diverses

1/ Anniversaire de la CC2V

En 2016 on fêtera le 20^{ème} anniversaire de la CC2V. Comme il est difficile de choisir un territoire, monsieur le Président pense le faire dans les locaux de la CC2V au printemps 2016.

Il demande aux élus s'ils ont des idées (Méchoui, animation).

La structure pourrait être ouverte aux habitants (opération « portes ouvertes ») pour valoriser les actions de la CC2V.

Un groupe de travail va se constituer.

2/ Fibre optique

Au niveau de la fibre optique, madame DRELA demande si la CC2V pourrait apporter un petit soutien car les coûts sont très lourds pour les communes.

Quand les élus se rendent en réunion au syndicat mixte à Beauvais, ils constatent que beaucoup de Communauté de Communes participent à financièrement auprès de communes. Sans aide, les communes sont obligées de faire un emprunt.

Monsieur le Président explique que le financement par la Communauté de Communes implique le financement par l'habitant, or il faut savoir que 7 000 habitants sont exclus du système (Thourotte et Longueil Annel).

Il comprend cette difficulté mais il pense que c'est aux communes de prendre en charge ce type de travaux.

3/ Pass permis citoyen

Madame DAUMAS aimerait revenir sur le Pass Permis Citoyen.

Thourotte reçoit beaucoup de candidatures mais ne peut pas absorber toutes les demandes et notamment ceux des communes extérieures.

Elle rappelle que ce dispositif ne coûte rien à la commune, il suffit simplement de passer une convention avec le Conseil Départemental.

Madame BALITOUT précise que désormais ce dispositif n'est pas soumis à condition de ressources, il faut donc s'attendre à une augmentation des demandes.